

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN COMMUNE DE SUNDHOUSE

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la séance du 1^{er} juillet 2008

sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : tous les membres sauf Mme Josiane GERBER, Mme Alice VALLET et M. Michel BERGER, absents excusés.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 24 juin 2008 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

M. le Maire ouvre la séance en présentant les salutations d'usage à l'attention des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2008
2. Acquisition d'une tondeuse autoportée : attribution du marché
3. Travaux de voirie chemin de Bindernheim : avenant au marché
4. Acquisition de terrains :
 - a) Rue Walter
 - b) Chemin rural au lieu-dit "Wegweiser" et rue de Saasenheim
5. Demande de subvention
6. Personnel communal : fixation de la journée de solidarité
7. Proposition de convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour les raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)
8. Intervention des Adjoints
9. Divers

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juin 2008

ADOpte A L'UNANIMITE, sans observation.

2) Acquisition d'une tondeuse autoportée : attribution du marché

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant Code des marchés publics ;

Vu l'article 26 du Code des marchés publics relatif à la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution des marchés ;

Vu l'article 28 relatif aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu le montant estimatif du marché ;

Vu les huit offres réceptionnées suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié dans les DNA le 3 juin 2008 ;

Vu les critères de jugement des offres (valeur technique et prix) ;

Vu le classement des offres par le pouvoir adjudicateur ;

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

décide de retenir l'offre de l'Entreprise SCHAECHTELIN pour un matériel KUBOTA au prix de 26 312 € TTC avec une reprise de 1 794 € TTC de l'ancienne tondeuse RAMSONES.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

3) Travaux de voirie chemin de Bindernheim : avenant n° 1 au marché

M. Claude GERBER, 3^{ème} Adjoint, expose que l'emprise des travaux est supérieure à celle prévue initialement. Certains propriétaires ayant fait réaliser un revêtement en enrobés sur leur domaine privé, il convient de faire de même sur le domaine public au droit de leurs entrées.

Ainsi il est proposé de passer un avenant pour un montant de 5 020 € HT soit 6 003,92 € TTC. Le marché initial passe de 32 550 € HT à 37 570 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre réunie ce jour,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

autorise M. le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché COLAS.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

4) Acquisition de terrains

a) Rue Walter

Considérant qu'il convient d'adapter la situation cadastrale à la configuration de la voirie existante ;

Vu le procès verbal d'arpentage ;

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section 5 N° 160/48 d'une superficie de 0.43 ares, propriété de l'indivision SCHWOERTZIG ;
- **approuve** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section 5 N° 164/45 d'une superficie de 0.29 ares, propriété de M. Aimé MEYER ;
- **dit que** les ventes se feront par actes administratifs par devant M. le Maire, Officier ministériel pour la circonstance ;
- **autorise** M. Pierre GRAFF, 1^{er} Adjoint, à représenter la Commune pour signer l'acte.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

b) Chemin rural au lieu-dit "Wegweiser" et rue de Saasenheim

Dans le cadre d'une division de parcellaire de la propriété de M. Philippe GROSSHANS et de Mme Christiane SIGWALT, il convient de mettre en œuvre l'application d'emplacements réservés figurant au Plan d'Occupation des Sols.

En conséquence,

**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

- **approuve** l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section 64 N° 237/156 d'une superficie de 0.45 ares et N° 236/156 d'une superficie de 0.91 ares ;
- **dit que** la vente se fera par acte administratif par devant M. le Maire, Officier ministériel pour la circonstance ;
- **autorise** M. Pierre GRAFF, 1er Adjoint, à représenter la Commune pour signer l'acte.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

5) Demande de subvention

L'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté Henri EBEL et l'AGF du secteur de Sélestat sollicitent, à posteriori, la participation de la Commune pour des séjours auxquels des enfants de Sundhouse ont participé.

Considérant que les demandes de subvention sont à déposer avant le déroulement du séjour,
**le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide** de ne pas donner suite à ces deux demandes.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

6) Personnel communal : fixation de la journée de solidarité

Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
Vu la loi n° 2008-351 du 16 avril 2008 relative à la journée de solidarité ;
Vu la circulaire NOR/INT/B/08/00106/C de la Direction Générale des Collectivités Locales du 7 mai 2008 relative à l'organisation de la journée de solidarité dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
décide**, pour fixer la journée de solidarité, de prévoir le travail d'un jour de réduction du temps de travail.

ADOPTE par 11 voix pour et 1 abstention.

7) Proposition de convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour les raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT)

Il est communiqué au conseil la possibilité pour la Commune de passer une convention ATESAT (Assistance Technique par l'Etat pour les raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) avec les services de la Direction Départementale de l'Equipement.

Les missions de base prévues sont les suivantes :

1) Dans les domaines de l'aménagement et de l'habitat,

Le conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et les démarches à suivre pour le réaliser.

Les projets concernés en aménagement peuvent se décliner comme suit :

- projet d'équipement public
- projet d'aménagement des espaces verts
- projet d'amélioration des modes de déplacement
- projet d'opérations d'urbanisme
- projet d'activité économique ou touristique
- réflexion sur les conséquences de projets urbains portés par des acteurs autres que la commune ;

Les projets en habitat peuvent recouvrir :

- projet d'amélioration de l'attractivité de l'offre de logement dans les collectivités rurales
- projet de logement social dans les collectivités périurbaines
- projet d'aide au maintien de certaines catégories de population dans la commune

2) Dans le domaine de la voirie :

- l'assistance à la gestion de la voirie et de la circulation ;
- l'assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;
- l'assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
- l'assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

Au titre des missions complémentaires, sont prévues :

- l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière ;
- l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie ;
- la gestion du tableau de classement de la voirie ;
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 euros (hors TVA) et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros (hors TVA) sur l'année.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

approuve la souscription d'une convention ATESAT pour les missions de base ainsi que pour la mission complémentaire concernant l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

8) Intervention des Adjoints

M. Pierre GRAFF, 1^{er} Adjoint :

- Information sur les permis de construire délivrés ;
- Information sur la publication de l'avis de publicité pour la maîtrise d'œuvre des travaux à la Mairie et au Presbytère ;
- Travaux de chauffage à la salle polyvalente : le bureau d'études INOTEC se rendra sur site prochainement pour finaliser le descriptif des travaux ;
- Atelier communal : une consultation est en cours pour le lot chauffage ;
- Ecole Primaire : des travaux en régie sont prévus ce mois pour l'aménagement de la salle informatique.

M. Claude GERBER, 3^e Adjoint :

- Des travaux d'entretien de la voirie (nids de poule) et de trottoirs ont été réalisés par l'Entreprise STRADA.

9) Divers

- M. le Maire indique que le bureau de la Communauté de Communes du Grand Ried a visité l'ancienne école maternelle en vue d'une éventuelle mise à disposition par la Commune pour les activités d'Espace Enfants et de l'Ecole Intercommunale de Musique.
- Invitation au concours de pêche inter sociétés du 12 juillet : le conseil ne donne pas suite.

Fait à SUNDHOUSE, le 8 août 2008

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST